

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 22 JUIN 2018 À 8 h, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1 et maire suppléant
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont absents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Est aussi présente :</u>	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire suppléant Charles Soucy.

18-06-175

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-06-176

2- Adoption du Règlement 18-866 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – Création de la zone M.139 à même la zone Rb.117 – Abolition de la zone Pa.102 – Modification relative au stationnement pour les salles publiques – Ajout d'usages en zone Eaf.122 et M.129 – Création d'une nouvelle zone M.129 regroupant les zones M.129, M.130 et M.131 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-866 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 1^{er} juin 2018.

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 4 juin 2018.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-866, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – Création de la zone M.139 à même la zone Rb.117 – Abolition de la zone Pa.102 – Modification relative au stationnement pour les salles publiques – Ajout d'usages en zone Eaf.122 et M.129 – Création d'une nouvelle zone M.129 regroupant les zones M.129, M.130 et M.131 », soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

18-06-177

- 3- Autorisation d'une demande d'aide financière au programme FAIR 2018 pour le maintien en bon état des infrastructures récréotouristiques, culturelles et municipales

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le conseil autorise Michel Gosselin, directeur des Loisirs, à présenter une demande d'aide financière de 40 000 \$ dans le cadre Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à verser la mise de fonds de 10 % nécessaire au projet présenté.

ADOPTÉE

18-06-178

- 4- Réfection d'une partie de la 11^e Rue Ouest - autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour fourniture de béton en vrac

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 90 m³ de béton en vrac. Les fournisseurs invités à soumissionner seront Maçonnerie Jean-Pierre Chenel et Béton Provincial.

ADOPTÉE

18-06-179

- 5- Désinfection de l'eau potable – autorisation d'honoraires supplémentaires à Stantec

CONSIDÉRANT les services d'ingénierie en automatisation, en électricité et en mécanique de procédé nécessaires à l'amélioration de la flexibilité d'exploitation de l'usine de traitement d'eau et des postes de surpression.

CONSIDÉRANT l'offre de service de Stantec en date du 2 mai 2018.

CONSIDÉRANT la description des travaux supplémentaires en automatisation et électricité, au volet 1 de l'offre de service, pour des honoraires de 12 000 \$ conformément au courriel de l'ingénieur Christian Desjardins en date du 14 juin 2018.

CONSIDÉRANT la description des travaux supplémentaires en mécanique de procédé, au volet 2 de l'offre de service, en contrepartie d'honoraires de 5 700 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que conseil

mandate Stantec pour travaux additionnels d'automatisation, tels que décrits à son offre de service du 2 mai 2018, en contrepartie d'honoraires totaux de 17 700 \$. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

7- Avis de motion du Règlement 18-869 relatif à l'occupation du domaine public

Avis de motion est donné par le conseiller Marc Portelance qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-869 relatif à l'occupation du domaine public. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-06-180

8- Adoption du Projet de Règlement 18-869 relatif à l'occupation du domaine public

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-869 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-869 relatif à l'occupation du domaine public, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit projet règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9- Période de questions

Il n'y a aucune question.

18-06-181

10- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 10

ADOPTÉE

CHARLES SOUCY
MAIRE SUPPLÉANT

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
